

**N° 96-04 au catalogue**

**SOMMAIRE DES QUESTIONNAIRES DE COMPTE  
RENDU DES INTERVIEWEURS :  
INTERVIEW SUR LE TRAVAIL DE JANVIER 1996**

Numéro d'enregistrement du produit 75F0002M

Juillet 1996

Michèle Price, Division des enquêtes-ménages

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11<sup>e</sup> étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.



## **SOMMAIRE**

La troisième interview sur le travail de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a été effectuée en janvier 1996.

Le présent document se fonde sur les observations recueillies auprès d'un échantillon d'intervieweurs de chacun des bureaux régionaux qui ont été choisis pour remplir un questionnaire de compte rendu relativement à l'interview sur le travail de l'EDTR de 1996. Le questionnaire de compte rendu a servi à évaluer les réponses fournies par les intervieweurs, ainsi que la réaction de ces derniers aux changements ou aux fonctions de l'application d'interview assistée par ordinateur (IAO).



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. QUESTIONS ET RÉPONSES	2
3. SOMMAIRE DES QUESTIONNAIRES DE COMPTE RENDU DES INTERVIEWEURS DE L'EDTR	19



## **1. INTRODUCTION**

La troisième interview sur le travail de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a été effectuée en janvier 1996.

Le présent document se fonde sur les observations d'un échantillon d'intervieweurs de chacun des bureaux régionaux, qui ont été choisis pour remplir un questionnaire de compte rendu relativement à l'interview sur le travail de l'EDTR de 1996. Le questionnaire de compte rendu a servi à évaluer les réponses fournies par les intervieweurs, ainsi que la réaction de ces derniers aux changements ou aux fonctions de l'application d'interview assistée par ordinateur (IAO).

Les réponses par «oui» ou par «non» aux questions comprises dans le questionnaire de compte rendu ont été résumées sous forme de tableaux pour l'ensemble du Canada, ainsi que pour les bureaux régionaux (voir la section 3). Un sommaire des réponses des intervieweurs est aussi fourni après chaque question. Il convient de souligner toutefois que de l'espace pour recueillir des observations n'était prévu que pour les réponses par «oui» du questionnaire de compte rendu, ce qui fait que les observations décrites ci-dessous ne correspondent qu'à ces réponses, à moins d'indications contraires. Les réponses et les observations sont généralement cohérentes d'un bureau régional à l'autre.

## 2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Dans le cadre de cette collecte, l'EDTR a été effectuée au moyen d'une version différente du système de gestion des cas, et certains changements ont été apportés au contenu.

### *Question 1. Avez-vous remarqué des améliorations?*

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	22	29 %
<b>Non</b>	32	42 %
<b>S/O</b>	22	29 %

- Certains intervieweurs ont trouvé longues et laborieuses les modalités visant à tenir compte de l'arrivée de nouveaux membres dans les ménages.

Commentaires concernant les améliorations :

- Nombre d'intervieweurs ont trouvé qu'il était plus rapide d'entrer dans les cas et d'en sortir; il était donc plus rapide de passer d'un cas à un autre et d'un écran à un autre.
- Certains ont observé que la question concernant l'autorisation d'accès aux dossiers fiscaux posée dans le cadre de l'interview sur le travail de janvier 1996 aux personnes qui n'avaient pas donné accès à leurs déclarations de revenus constituait un bon ajout.
- Un intervieweur a noté que c'était une bonne chose de demander un numéro de téléphone au travail, mais que le nom du membre du ménage auquel correspond le numéro de téléphone devrait apparaître à l'écran «visualisation/choix des cas».
- On a noté des améliorations concernant le calcul de l'âge.



- Quelques intervieweurs n'ont pu évaluer les améliorations étant donné qu'ils participaient pour la première fois à l'EDTR.
- Outre les améliorations notées, des observations favorables ont été faites concernant le module des dates. De façon plus particulière, l'affichage des dates et des motifs d'absence dans les questions DATES-Q2T1 et DATES-Q2T2 ont été très utiles pour les intervieweurs ainsi que pour les répondants qui ne pouvaient pas se rappeler aisément les dates les concernant.

***Question 2. Avez-vous remarqué certaines portions qui étaient difficiles?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	19	25 %
<b>Non</b>	46	61 %
<b>S/O</b>	11	14 %

Commentaires concernant des questions difficiles ou problématiques :

- Ici, 7 intervieweurs sur 16 de la région de Montréal ainsi que quelques autres dans d'autres régions, ont trouvé le temps d'attente pour l'accès à la composante du travail (les cas relatifs au travail) assez long. Pour certains, des problèmes particuliers se sont posés dans les cas où plusieurs membres d'un ménage étaient admissibles à l'interview.
- Certains ont trouvé la section «sur les liens de parenté» de l'application trop longue.
- Certains intervieweurs ont noté une erreur d'affichage dans la question CHAR-Q4.2. Dans la question qui devrait se lire : «Comment [répondant] a-t-il(elle) obtenu son emploi pour [employeur]...», le nom du répondant s'affichait à la place de celui de l'employeur.
- Certains ont dit avoir eu plus de difficulté à corriger les noms des répondants et des employeurs dans les cas réels que dans les cas d'essai.

- La mise à jour de la «liste de noms» qui sert à visionner les données sur les répondants semblait beaucoup trop lente. On a suggéré de faire apparaître un message demandant «Êtes-vous toujours...» pour chaque membre du ménage et de n'apporter que des changements au besoin. Les nouveaux membres du ménage seraient soumis au questionnaire actuel.
- Quelques intervieweurs ne savaient pas qu'ils devaient faire défiler l'écran pour visionner les codes d'état final comme «répondeur».
- Le dossier de «dépistage» était difficile à utiliser. Par exemple, quand le code «occupé» était entré, un code 60 (Dépistage requis) figurait toujours dans l'écran appels/état.
- Dans le cadre du «dépistage», les intervieweurs n'ont pas aimé que l'on puisse modifier les notes existantes; ils préféraient l'ancien système. Ils ont trouvé en outre trop long d'utiliser la touche F3 pour mettre à jour les données de dépistage.

***Question 3. Est-ce qu'il y a des caractéristiques ou fonctions que vous avez perdues?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	13	17 %
<b>Non</b>	47	62 %
<b>S/O</b>	16	21 %

- Pour les intervieweurs qui ont répondu «oui» à cette question, le problème principal semblait être la perte de notes permanentes. Il a été suggéré que les données importantes, par exemple, celles concernant les personnes ayant une incapacité, puissent être entrées dans ces notes permanentes, afin de ne pas avoir à poser chaque année aux répondants les mêmes questions concernant leur état de santé.

- La perte de notes de «dépistage» dans le dossier de «dépistage» a été signalée.
- Un autre problème s'est posé aux intervieweurs, à savoir la perte de noms d'employeurs qui avaient été entrés précédemment, mais qui ne semblaient pas être enregistrés dans la liste des employeurs antérieurs.
- Quelques intervieweurs ont indiqué que la possibilité de retourner à des questions précédentes, y compris les questions démographiques, pour leur révision ou leur mise à jour, constituerait un ajout important.
- Lorsque l'application passait au mode «interrompu/final», certains intervieweurs n'ont pas été en mesure de revenir dans les cas, afin de terminer l'interview auprès du dernier membre du ménage figurant à l'écran de la composante.
- Quelques intervieweurs ont aussi fait l'expérience de la perte momentanée de cas. La majorité des cas ont été retrouvés quelques jours plus tard, mais d'autres non.
- Certains intervieweurs ont indiqué avoir perdu de nouveaux cas créés. Un intervieweur a perdu trois cas partiellement complets à la suite d'une défaillance de son système.
- Un intervieweur comptait 19 cas terminés sans code.
- Il y a eu un problème concernant le refus d'une personne. Après avoir attribué un code de refus pour le mari, un des intervieweurs a été dans l'impossibilité de passer au cas de la femme.
- En ce qui a trait à la fonction «visionner rapport sur charge de travail» pour les intervieweurs principaux, il aurait été utile de pouvoir évaluer le rendement des intervieweurs.
- Certains problèmes se sont posés avec la transmission, par exemple des cas perdus en transit.

**Question 4. Les répondants qui préféraient l'interview sur le revenu en mai ont-ils donné des commentaires au sujet du fait qu'on leur posait de nouveau la question sur la permission en janvier?**

	Nbre	%
Oui	11	14 %
Non	61	80 %
S/O	4	5 %

- Seulement 14 % des intervieweurs ont indiqué que des répondants étaient agacés de se faire poser la même question d'autorisation cette année et ont dit qu'il aurait suffi de leur poser cette question une fois. Selon un intervieweur, certains répondants pourraient se mettre en colère et refuser par la suite de répondre en raison de la pression exercée sur eux.
- Parmi les 80 % d'intervieweurs ayant indiqué que les répondants n'avaient pas fait de commentaire au sujet de la question d'autorisation d'accès aux dossiers fiscaux qui leur était posée à nouveau, plusieurs ont changé d'avis. En effet, environ 20 % de ces intervieweurs ont indiqué que bon nombre de leurs répondants avaient décidé d'accorder leur autorisation, certains parce qu'ils étaient surpris d'apprendre qu'autant d'autres répondants l'avaient déjà fait. Quelques intervieweurs ont indiqué avoir été en mesure de convaincre de 50 à 75 % de leurs répondants de reconsidérer leur décision.
- Certains répondants qui avaient donné leur autorisation ont indiqué qu'ils étaient soulagés de ne pas recevoir d'appel en mai.
- Certains intervieweurs ont indiqué que certains de leurs répondants ont aimé qu'on leur demande à nouveau s'ils avaient changé d'avis ou s'attendaient à ce qu'on le fasse. Cela renforce l'impression que les ministères fédéraux n'ont pas tous accès aux renseignements personnels concernant les citoyens.

- Nombre des répondants qui avaient donné leur autorisation croyaient que l'appel de janvier concernant la composante du travail aurait aussi été éliminé.
- Certains étaient d'avis que le libellé de la question d'autorisation était un peu compliqué.

En bref, bien que certains répondants aient été ennuyés de se faire poser la question d'autorisation encore une fois, la majorité d'entre eux ne se sont pas plaints, et beaucoup ont changé d'avis et ont accepté la méthode de consultation de la déclaration de revenus.

***Question 5. Est-ce que les répondants vous ont demandé plus d'information concernant la permission d'accéder à leurs dossiers de Revenu Canada?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	13	17 %
<b>Non</b>	62	82 %
<b>S/O</b>	1	1 %

- Certains répondants continuent de se préoccuper de la confidentialité des données qui les concernent. Quelques-uns ont demandé si Revenu Canada ou quelqu'un d'autre pouvait avoir accès aux données de l'EDTR les concernant et voulaient aussi savoir pendant combien de temps Statistique Canada aurait accès à leurs déclarations de revenus.
- Les intervieweurs ont trouvé la section des «questions et réponses» du guide de l'intervieweur très utile pour rassurer les répondants et répondre à leurs questions. Certains étaient d'avis qu'il serait une bonne idée d'expliquer «comment» la consultation des déclarations de revenus se fait réellement dans le prochain bulletin d'information, étant donné que les

intervieweurs doivent continuellement expliquer la procédure de façon détaillée.

- Certains ont demandé de recevoir un formulaire de consentement par écrit, et d'autres voulaient être sûrs que les données concernant leur revenu ne soient utilisées qu'à des fins statistiques.
- Certains répondants ne pouvaient pas se rappeler avoir accordé leur autorisation ou ne se rappelaient plus que cela portait sur une période de six ans. D'autres ont été surpris de se faire appeler en janvier, étant donné qu'ils croyaient qu'en donnant leur autorisation, on ne les rappellerait plus jamais pour une interview.
- Quelques répondants étaient d'avis que le gouvernement et tous les ministères peuvent avoir accès à leurs déclarations chez Revenu Canada. Un répondant voulait discuter de la question avec un comptable agréé d'abord.
- Les répondants ayant consulté le bulletin d'information semblaient mieux disposés à donner leur autorisation.

***Question 6. Les «vérifications» de l'application étaient différentes cette année.  
Est-ce que certaines vérifications vous ont causé des problèmes?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	18	24 %
<b>Non</b>	51	67 %
<b>S/O</b>	7	9 %

- Plusieurs intervieweurs ont eu des problèmes pour accéder aux données de 1994, puisque les dates étaient limitées à 1995. Par exemple, pour les répondants faisant l'objet d'un dépistage et ayant déménagé en 1994, ou encore ceux vivant ensemble ou s'étant séparés avant 1995, les

intervieweurs devaient entrer le déménagement ou la séparation en date du 01/01/95, en raison des limites imposées.

- Les intervieweurs ont indiqué qu'à la question Search Q1.1, dans le cas des personnes qui ne travaillaient pas, la question suivante : «Selon l'interview de l'an passé... (répondant) cherchait du travail au début de janvier 1996. Est-ce exact?» est apparue. Cette question aurait dû se lire «Selon l'interview de l'an passé, ... (répondant) cherchait du travail au début de 1995. Est-ce exact?»
- Si un répondant n'avait pas indiqué un emploi précédemment, les dates de début et de fin devaient se situer dans les limites précisées.
- Question facile à comprendre et très utile pour raviver la mémoire des répondants.
- Les intervieweurs aimeraient que la présentation des dates J/M/A soit uniforme dans l'ensemble de l'application.
- Les intervieweurs trouvaient long et répétitif de reconfirmer l'état matrimonial, les adresses et les noms des employeurs. Ils ont proposé que dans le cas des ménages n'ayant connu aucun changement, on puisse appuyer sur les touches retour ou F12 pour confirmer qu'aucun changement n'a été apporté.

***Question 7. Est-ce que vous avez eu des nouveaux membres du ménage qui ont répondu aux questions préliminaires?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	59	78 %
<b>Non</b>	17	22 %
<b>S/O</b>	0	0 %

**Question 8. En ce qui a trait à la composante préliminaire, avez-vous eu des problèmes spécifiques concernant certaines questions?**

	Nbre	%
Oui	20	26 %
Non	37	49 %
S/O	19	25 %

- Nombre de répondants ne connaissaient pas le niveau de scolarité de leurs parents et ne comprenaient pas l'importance de cette question; cette dernière a aussi été une source d'embarras pour les répondants. Un intervieweur s'est heurté au refus d'un répondant.
- Les questions relatives à l'état matrimonial, par exemple les dates de divorce, étaient très délicates pour certains.
- Certains intervieweurs n'ont pas pu changer le nom de famille des répondants qui s'étaient mariés au cours de la dernière année.
- Certains répondants ne voulaient pas révéler leur origine ethnique. Ils se déclarent Canadiens et croient que leur origine ethnique n'a rien à voir avec ce statut.
- Les questions relatives au travail à temps plein et à temps partiel (et les éléments qu'elles comprennent) ont suscité un peu de confusion et ont nécessité de longues explications. Les intervieweurs devaient notamment s'assurer que les répondants ne déclaraient pas les emplois occupés pendant qu'ils fréquentaient l'école. Le libellé de ces questions posait aussi un problème, et nombre de répondants ont eu du mal à se rappeler les dates (Q1A et Q7).
- Certains intervieweurs étaient d'avis que les questions étaient en général trop longues, trop répétitives ou trop semblables les unes aux autres. Un intervieweur a noté que certains répondants croyaient se faire poser la



question concernant le nombre d'années travaillées plus d'une fois.

D'autres trouvaient les questions sur la scolarité répétitives.

***Question 9. Était-ce utile que l'application calcule le nombre d'années passées que le répondant a commencé à travailler?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	43	57 %
<b>Non</b>	12	16 %
<b>S/O</b>	21	28 %

- La majorité des intervieweurs ont trouvé cette application très utile, particulièrement pour les répondants qui ne pouvaient se rappeler les dates.
- Certains ont trouvé qu'il était long de calculer les périodes de travail à temps partiel et à temps plein; d'autres pensaient que cela entraînait de la confusion pour les répondants.
- Un intervieweur a signalé des difficultés à entrer 3,5 ans, chiffre qu'il a dû arrondir à 4 ans.
- Certains des intervieweurs continuent de calculer les dates avec un crayon et un papier et n'ont par conséquent pas pu se prononcer sur l'utilité de cette fonction.

***Question 10. Y avait-il des questions considérées comme étant délicates?***

	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	44	58 %
<b>Non</b>	25	33 %
<b>S/O</b>	7	9 %

- La question la plus délicate et embarrassante était la suivante : «... a-t-il déjà engendré un enfant»
- Les autres questions les plus délicates étaient celles concernant le salaire ou la rémunération, ou encore le niveau de revenu ainsi que le niveau de scolarité des parents ou le niveau de scolarité des répondants eux-mêmes. Certains répondants étaient aussi mal à l'aise de dire aux intervieweurs qu'ils bénéficiaient de l'aide sociale.
- Les questions relatives à l'état matrimonial sont délicates particulièrement lorsqu'elles sont posées à des personnes qui sont séparées ou divorcées depuis peu. Il est aussi délicat de demander à des répondants depuis combien de temps ils vivent ensemble.
- Plusieurs répondants se demandaient pourquoi on leur posait encore des questions au sujet de leur salaire, alors qu'on leur avait déjà posé ces questions dans le cadre des interviews sur le revenu de mai.
- Le fait de poser des questions sur l'incapacité (Disab. Q1) aux répondants qui ont déjà déclaré une incapacité est très délicat. Certains répondants sont embarrassés par cette question et font ressortir que leur incapacité n'est pas mentale.
- Le fait de demander aux personnes plus âgées si leur état de santé à long terme limite leurs activités au travail est délicat.
- Dans certains cas, un répondant était décédé et les intervieweurs devaient demander à la personne contact ou à un parent la date du décès. Ces questions semblaient poser un problème.
- Certains répondants ne voulaient pas divulguer leurs origines ethniques, étant donné qu'ils croyaient n'avoir à déclarer aux intervieweurs que leur citoyenneté canadienne.
- Dans certains cas, les renseignements sur le contact n'étaient pas divulgués.

***Question 11. Au total, avec-vous éprouvé d'autres problèmes spécifiques ou auriez-vous des suggestions à donner?***

- Nombre d'intervieweurs ont indiqué que les ordinateurs sont lents. Ils estiment que cela prolonge les interviews, que les répondants trouvent déjà longues et répétitives.
- Les périodes d'attente entre les composantes du travail d'une personne à une autre dans un même ménage posent un problème. Certains répondants se sont plaints et d'autres ont raccroché.
- Même si nombre d'intervieweurs trouvaient l'entrée dans le système et la sortie plus rapides, certains étaient d'avis que le temps d'attente pour entrer dans la composante sur le travail (les cas sur le travail) était assez long.
- Plusieurs intervieweurs étaient d'avis que le Guide des intervieweurs, et particulièrement le chapitre 8 «Quoi faire si...?», qui explique certains des dispositifs et fonctions de l'application EDTR, était amélioré et bien construit.
- Au niveau de la gestion des cas, les intervieweurs avaient reçu comme instruction de choisir le code d'état final en appuyant sur «annuler ou sélectionner». Toutefois, la seule façon dont ils ont pu sauvegarder le code a été d'appuyer sur F12, ce qui ne leur avait pas été indiqué.
- À l'écran sur les données démographiques F3, il n'y a pas de façon d'identifier le répondant longitudinal. L'intervieweur n'est donc pas en mesure de déterminer à *qui* il veut parler ou *qui* il veut dépister. Cela cause beaucoup de confusion et d'irritation chez les répondants.
- Les intervieweurs aimeraient disposer de plus de place dans les notes permanentes pour entrer les données importantes.
- Certains intervieweurs aimeraient que l'application soit modifiée afin que l'on puisse entrer les codes «Ne sait pas» ou «Refus» dans toutes les zones.

- L'écran d'état final devrait comporter la mention «appuyer sur F12 pour poursuivre» au bas de l'écran; autrement, les autres choix de codes de résultats n'apparaissent pas, par exemple «Répondeur».
- Les intervieweurs qui entrent des données confuses préfèrent parfois inscrire des notes sur une feuille de papier d'abord, sauter les questions qui portent à confusion et y revenir après l'interview. Cela pose un problème, étant donné que l'application ne leur permet pas de sauter des questions et de les laisser en blanc, qu'ils sont forcés d'entrer des données qui ne sont pas pertinentes et qu'ils se rendent parfois compte qu'ils ne peuvent plus entrer à nouveau dans un cas pour modifier certaines des réponses. (P. ex. pour les questions sur la démographie).
- Il serait très utile de pouvoir entrer à nouveau dans le système une fois l'interview terminée pour apporter des modifications.
- Il est impossible de changer la date de naissance si celle-ci est entrée de façon incorrecte.
- Si un répondant a terminé un emploi le 31/12/1995, et n'a pas travaillé en 1996, l'application continue de demander un numéro de téléphone au travail.
- Le nom de la personne contact n'est pas à jour pour certains ménages. Les nouveaux cas créés par suite du déménagement d'un membre d'un ménage qui fonde un nouveau ménage ont donc la même personne comme contact.
- Les numéros de téléphone des cas originaux n'apparaissent pas dans les cas nouvellement créés. Ces renseignements se perdent lorsque les données sont entrées.
- Pourquoi, dans la question CONQ6, demande-t-on aux intervieweurs d'appuyer sur «insérer» pour changer le nom de la rue, mais pas pour le code postal? Cela donne lieu à l'entrée d'adresses erronées.

- La question CHAR Q38.1 demande si le répondant occupait cet emploi le 1<sup>er</sup> janvier 1995, même si on demande auparavant la date de début de l'emploi (p. ex. le 15 mars 1995).
- Nombre de répondants ont du mal à se rappeler leurs absences du travail et les dates s'y rapportant pour la question CHAR.Q46.1.
- Les répondants qui partagent une maison avec de nouveaux colocataires ont indiqué que même s'ils veulent continuer de participer à l'enquête eux-mêmes, ils ne veulent pas obliger leurs colocataires à le faire.
- Dans certains cas, il a été difficile de terminer la section sur les liens de parenté. La plupart des gens ont dit que leur situation n'avait pas changé par rapport à l'an dernier, afin de terminer l'interview plus rapidement.
- Les répondants trouvent répétitif de se faire demander s'ils travaillent toujours pour le même employeur et si le nom de cet employeur est encore le même.
- Les questions sur l'incapacité entraînent une certaine confusion, étant donné qu'elles se ressemblent les unes par rapport aux autres.
- Plusieurs intervieweurs ont trouvé les questions relatives aux étudiants qui travaillent à temps partiel très maladroites.
- Certains répondants ont eu du mal à répondre aux questions sur le revenu, particulièrement les vendeurs à commission ou les travailleurs à la pièce, étant donné qu'ils n'avaient pas de relevé T4 à consulter.
- Les intervieweurs ont souligné encore une fois l'importance d'envoyer les bulletins d'information aux répondants.

### **SUGGESTIONS**

- Pour certains renseignements qui ne changent pas d'année en année, par exemple les antécédents d'emploi ou la composition du ménage, il serait beaucoup plus facile de pouvoir utiliser une fonction ou appuyer sur un bouton pour confirmer les données existantes.

- Les données démographiques pourraient être simplifiées si l'on pouvait simplement appuyer sur «F12» pour confirmer tous les écrans, à moins d'avoir à apporter un changement. Par exemple, plutôt que de demander pour chaque personne si elle vit dans le ménage, ne pourrait-on pas soumettre une liste de tous les membres du ménage en même temps?
- Nombre d'intervieweurs aimeraient être en mesure d'entrer à nouveau dans une composante une fois qu'elle est terminée.
- Certains intervieweurs ont indiqué qu'il serait beaucoup plus rapide de pouvoir remonter ou descendre dans l'application facilement.
- L'écran d'état final devrait comporter une flèche vers le bas pour montrer qu'il y a d'autres codes de résultats.
- Certains intervieweurs croient qu'il serait préférable qu'ils conservent leurs cas originaux.
- Plutôt que d'avoir à dépister une personne, une nouvelle option pour l'enregistrement et la mise à jour d'un numéro de téléphone qui n'est plus en service, serait plus efficace.
- Le «meilleur moment» pour appeler comprend des données périmées qui remontent à trois ans. Il n'est pas possible de changer le «meilleur moment» pour appeler, sauf dans les notes temporaires ou permanentes. Cela pose un problème pour plusieurs intervieweurs.
- Les intervieweurs aimeraient qu'il y ait un «meilleur moment» pour appeler pour les nouveaux membres du ménage, et aimeraient en outre pouvoir mettre à jour cette liste ultérieurement.
- Le «meilleur moment» pour appeler, le numéro de téléphone et le dernier contact devraient figurer en premier dans l'écran de gestion des cas.
- Plusieurs intervieweurs sont d'avis qu'il serait plus facile si le numéro de téléphone du contact était accessible sans avoir à consulter le dossier de «dépistage».

- Est-il possible de faire apparaître à l'écran le numéro de téléphone au travail plutôt que d'avoir à l'entrer chaque année?
- Il serait préférable que l'ancien numéro de téléphone s'affiche à la question CON Q6B et qu'il ne soit pas effacé après un déménagement.
- Il a été suggéré qu'on puisse inclure des notes dans la section sur les rendez-vous, étant donné que ceux-ci ne sont pas nécessairement fixés à un moment précis, par exemple entre 14 h et 16 h. En outre, plusieurs intervieweurs ont indiqué qu'ils aimeraient que les rendez-vous des années précédentes soient supprimés des cas qu'ils reçoivent.
- Étant donné que les réponses aux questions comme Con-Q6C, «Demeurez-vous maintenant dans... une maison unifamiliale?» ne changeront pas pour nombre de répondants, serait-il possible de disposer d'une fonction pour confirmer qu'il n'y a pas de changement?
- Les intervieweurs ont suggéré que la question «Est-ce que vous ou un autre membre de votre ménage déménagerez au cours des six prochains mois» se lise «Est-ce que vous ou un autre membre de votre ménage déménagerez dans l'année qui vient» pour les personnes qui donnent accès à leurs déclarations de revenus.
- Il serait utile de pouvoir utiliser la touche F7, qui permet de faire dérouler des parties de l'application, pour l'ensemble du questionnaire.
- Afin d'économiser du temps, serait-il possible de combiner des questions, par exemple quatre questions par écran?
- Certains intervieweurs croient qu'il serait mieux de commencer les interviews sur le travail la deuxième semaine de janvier plutôt que la première, étant donné que nombre de personnes sont encore en vacances à ce moment-là.
- Peut-être que les rapports de l'intervieweur, qui comprennent des changements d'adresse, devraient être envoyés quelques semaines avant les interviews afin d'être reçus à temps.

- Dans les rapports des intervieweurs, il serait aussi utile d'inclure «l'identification de la personne» ainsi que l'adresse précédente afin de mettre à jour les dossiers.
- Les intervieweurs sont d'avis que les bulletins d'information devraient comporter une nouvelle explication du but et des objectifs de l'enquête, à l'intention des nombreux nouveaux membres de ménage et comme rappel pour les autres répondants. On pourrait peut-être envoyer un aperçu des objectifs de l'enquête aux ménages qui comportent des nouveaux membres, avec une lettre de remerciements, dans laquelle on ferait référence aux interviews à venir.



### 3. SOMMAIRE DES QUESTIONNAIRES DE COMPTE RENDU DES INTERVIEWEURS DE L'EDTR

#### CANADA

QUESTION	OUI	NON	S/O	%	
				OUI	NON
Question 1	22	32	22	29	42
Question 2	19	46	11	25	61
Question 3	13	47	16	17	62
Question 4	11	61	4	14	80
Question 5	13	62	1	17	82
Question 6	18	51	7	24	67
Question 7	59	17	0	78	22
Question 8	20	37	19	26	49
Question 9	43	12	21	57	16
Question 10	44	25	7	58	32

\* Tableau calculé à partir de 76 questionnaires; total pour tous les bureaux régionaux.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.

ATLANTIQUE

QUESTION	OUI	NON	S/O	% OUI	% NON
Question 1	4	3	1	50	38
Question 2	0	7	1	0	88
Question 3	1	6	1	13	75
Question 4	1	7	0	13	88
Question 5	0	8	0	0	100
Question 6	1	6	1	13	75
Question 7	6	2	0	75	25
Question 8	2	4	2	25	50
Question 9	6	0	2	75	0
Question 10	2	5	1	25	63

\* Tableau calculé à partir de 8 questionnaires.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.

MONTRÉAL

QUESTION	OUI	NON	S/O	% OUI	% NON
Question 1	4	6	6	25	3750
Question 2	10	6	0	63	38
Question 3	5	9	2	31	56
Question 4	1	13	2	6	81
Question 5	5	10	1	31	63
Question 6	5	10	1	31	63
Question 7	16	0	0	100	0
Question 8	5	10	1	31	63
Question 9	9	4	3	56	25
Question 10	11	5	0	69	31

\* Tableau calculé à partir de 16 questionnaires.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.

STURGEON FALLS

QUESTION	OUI	NON	S/O	% OUI	% NON
Question 1	2	2	4	2500	25
Question 2	3	3	2	38	3750
Question 3	0	4	4	0	50
Question 4	2	6	0	25	75
Question 5	2	6	0	25	75
Question 6	2	6	0	25	75
Question 7	5	3	0	63	38
Question 8	0	5	3	0	62.50
Question 9	3	1	4	38	13
Question 10	3	5	0	38	63

\* Tableau calculé à partir de 8 questionnaires.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.

TORONTO

<b>QUESTION</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S/O</b>	<b>% OUI</b>	<b>% NON</b>
Question 1	6	11	6	26	48
Question 2	1	16	6	4	70
Question 3	3	15	5	13	65
Question 4	4	18	1	17	78
Question 5	1	22	0	4	96
Question 6	4	15	4	17	65
Question 7	14	9	0	61	39
Question 8	5	11	7	22	48
Question 9	11	5	7	48	22
Question 10	13	6	4	57	26

\* Tableau calculé à partir de 23 questionnaires.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.

EDMONTON

<b>QUESTION</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S/O</b>	<b>% OUI</b>	<b>% NON</b>
Question 1	4	8	4	25	50
Question 2	4	9	3	25	56
Question 3	4	6	6	25	38
Question 4	2	13	1	13	81
Question 5	4	12	0	25	75
Question 6	5	10	1	31	63
Question 7	14	2	0	88	13
Question 8	6	6	4	38	38
Question 9	11	2	3	69	13
Question 10	13	3	0	81	19

\* Tableau calculé à partir de 16 questionnaires.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.

VANCOUVER

QUESTION	OUI	NON	S/O	% OUI	% NON
Question 1	2	2	1	40	40
Question 2	1	4	0	20	80
Question 3	0	4	1	0	80
Question 4	1	4	0	20	80
Question 5	1	4	0	20	80
Question 6	1	4	0	20	80
Question 7	4	1	0	80	20
Question 8	2	1	2	40	20
Question 9	3	0	2	60	0
Question 10	2	1	2	40	20

\* Tableau calculé à partir de 5 questionnaires.

S/O = Questions auxquelles on n'a pas répondu ou situation ne concernant pas l'intervieweur.